

PALMARES ALTARES DES DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES

Défaillances des entreprises au 2^e trimestre 2018

Le recul des défaillances d'entreprises s'essouffle

**12 750 procédures collectives ont été ouvertes ce 2^e trimestre 2018
(-1,4% par rapport au 2^e trimestre 2017)**

**Moins de TPE (-2%) mais davantage de PME (+4%)
+8% en Ile-de-France**

Paris le 12 juillet 2018 – La société Altares, spécialiste de la data economy, partenaire exclusif en France de Dun & Bradstreet, 1^{er} réseau international d'informations BtoB, présente son étude trimestrielle sur les défaillances et sauvegardes d'entreprises du 2^e trimestre 2018.

« Avec 58 000 procédures annuelles, 2016 avait fait tomber le mur des 60 000 pour la première fois depuis début 2009, avant que 2017 ne réduise encore la sinistralité des entreprises aux valeurs de fin 2008 (55 000). Le début d'année 2018 confirmait la bonne trajectoire, avec un 1^e trimestre au plus bas depuis dix ans. » rappelle Thierry Millon, Directeur des études Altares.

« Mais le printemps n'a pas permis de maintenir l'allure, freinée par le vaisseau amiral francilien repassé dans le rouge. L'amélioration n'est plus que de 1,4% sur le 2^e trimestre pour 12 700 défaillances d'entreprises, soit 28 000 sur le semestre et 53 000 sur douze mois, le niveau de l'été 2008 !

Les TPE (moins de 10 salariés) résistent encore (-2%), tandis que les PME (10 salariés et plus) flanchent (+4%). Les défaillances d'entreprises auraient-elles atteint le palier de normalisation nécessaire à la régénération naturelle d'un marché ? »

Nombre de défaillances d'entreprises par type de procédure par trimestre

Données arrêtées au 1^{er} juillet de chaque année

	2014T2	2015T2	2016T2	2017T2	2018T2	EVOLUTION T2 2018/2017	MOYENNE CINQ ANS
Sauvegardes	358	336	328	288	237	-17,7%	309
Redressements Judiciaires	4 217	4 198	4 031	3 913	3 739	-4,4%	4 020
Liquidations Judiciaires directes	9 811	9 877	9 667	8 724	8 770	0,5%	9 370
Total défaillances	14 386	14 411	14 026	12 925	12 746	-1,4%	13 699
Total Emplois menacés	54 900	53 700	47 000	40 500	39 800	-700	47 180
Emplois menacés par entreprise	3,8	3,7	3,4	3,1	3,1		3,4

Le nombre de liquidations ne baisse pas.

Plus des deux tiers (68,8%) des procédures collectives ouvertes sur ce 2^e trimestre sont des liquidations judiciaires directes. Leur nombre se stabilise juste au-dessous des 8 800. Les redressements judiciaires reculent encore (-4%) proches de 3 700. Les ouvertures de sauvegardes sont en retrait très sensible (-18%) et représentent désormais moins de 2% de l'ensemble des procédures.

Les liquidations judiciaires de petites PME explosent.

Reflétant la distribution de notre tissu économique, 94% des procédures concernent des TPE de moins de 10 salariés, dont 70% sont immédiatement placées en liquidation judiciaire.

Les PME ont, quant à elles, plus d'une chance sur deux (53%) d'obtenir un redressement judiciaire. Toutefois, les plus petites PME, celles employant de 10 à 19 collaborateurs, voient ce taux se dégrader ; leur nombre de liquidations judiciaires a explosé de 18%, pendant que les redressements judiciaires reculaient de 9%. Les PME de 50 à 99 enregistrent 43% de RJ en plus ce printemps, tandis que le nombre de LJ est stable.

Dans ces conditions, le nombre d'emplois menacés par les défaillances glisse modestement sous le seuil des 40 000 au cours de ce trimestre, soit un peu plus de 3 emplois par entreprise.

Les jeunes entreprises fortement touchées par les liquidations.

En 2015, le cap des 300 000 sociétés et entreprises individuelles créées (hors microentreprises) était franchi pour la 1^{er} fois depuis 2008 (331 000). En 2016, le niveau de 2008 était rattrapé, avant que 2017 ne signe un record avec près de 350 000 créations. La rançon de ce succès entrepreneurial est l'augmentation du nombre de défaillances, le tiers des créateurs ne soufflant pas leur troisième bougie.

Ce trimestre, 2145 entreprises de moins de trois ans ont fait l'objet d'une ouverture de procédure collective ; c'est 3% de plus qu'un an plus tôt. Plus délicat encore, les trois quarts sont directement liquidées.

Un bilan sur deux publié confidentiellement.

Plus de la moitié (56%) des jugements concernent des SARL. Ces structures sont tenues de publier leurs comptes, pourtant seules 52% avaient satisfait à cette obligation au terme de leur premier exercice.

Un bilan sur deux était donc publié, mais pas pour autant visible pour les fournisseurs. En effet 44% étaient assortis d'une clause de confidentialité. Un bilan sur deux confidentiel, cela suggère que les sociétés publiant leurs comptes confidentiellement ne seraient pas davantage risquées que celles les publiant ouvertement.

L'Île-de-France renouvelle son tissu productif.

La région francilienne concentre le quart des défaillances d'entreprise (3 000) et porte à ce titre la tendance nationale. Si le nombre de sauvegardes reste peu important, les RJ et les LJ sont en augmentation de 7%, contre une baisse de 14% au 2^e trimestre 2017. Hors IDF, le nombre de procédures collectives est en recul de 4%.

La hausse sensible du nombre de défaillances d'entreprises d'Île-de-France est à mettre en parallèle avec celle des créations d'entreprises depuis 3 ans. En 2015, la région était la seule de métropole à connaître une augmentation des créations. En 2016, le rythme rapide était deux fois supérieur à la moyenne nationale, et 2017 confirmait cette tendance. Les créations d'hier forment les défaillances d'aujourd'hui ; les jeunes entreprises défaillantes de moins de trois ans sont 23% plus nombreuses qu'un an plus tôt.

Si l'IDF est la seule région à cumuler une hausse des RJ et des LJ, Occitanie et Pays-de-la-Loire enregistrent une augmentation du nombre de LJ, tandis que Bourgogne-Franche-Comté, Hauts-de-France, Normandie et Nouvelle Aquitaine connaissent davantage de RJ.

Provence-Alpes-Côte-D'azur se distingue avec une forte baisse du nombre de défaillances (-20%), plus rapide encore que celle du début d'année (-13%), après un exercice 2017 resté dans le rouge chaque trimestre.

Des activités en mode stationnaire.

Le premier « contributeur » aux statistiques de défaillances d'entreprises reste le secteur de la **construction** avec 3 300 jugements enregistrés ce 2^e trimestre, représentant le quart des défaillances. Ce nombre est stable par rapport à celui du 2^e trimestre 2017. C'est notamment le cas dans le second œuvre, où la baisse du nombre de liquidations judiciaires masque la hausse du nombre de redressements judiciaires. Le gros œuvre repasse légèrement dans le rouge (+2%), lesté par la construction de maisons individuelles (+17%) qui avait connu un très bon 2^e trimestre 2017. La maçonnerie générale (-3%) continue de tirer favorablement le gros œuvre. Les travaux de terrassement courants concentrent la moitié des défaillances des travaux publics, or ils sont orientés sévèrement (+35%) en comparaison d'un printemps 2017 au plus bas.

Le **commerce** comptabilise 2800 procédures, en recul de 2%. Le magasin de détail d'habillement tire favorablement cette tendance (-22%). D'autres activités sont en revanche défavorablement orientées. C'est notamment le cas de la vente de voitures qui compte 220 procédures (+30%), un nombre très au-dessus des 170 défaillances enregistrées en moyenne depuis cinq printemps. Le commerce d'alimentation générale (+13%) enregistre pour sa part plus de 140 RJ ou LJ.

A la fois dans le commerce et l'industrie alimentaire, les détaillants et les artisans de boulangerie continuent d'être à la peine. Ainsi, 40 vendeurs de pain, soit environ deux fois plus que le nombre habituellement constaté sur un 2^e trimestre, et 262 artisans boulangers (+10%) ont connu la défaillance ce printemps.

L'industrie manufacturière reste bien orientée (-20%), en dépit de tensions dans l'habillement (+5%), essentiellement concentrées dans la fabrication de vêtements de dessus (+38%)

Si le **transport** routier de marchandises est stable sous les 270 défaillances, celui du voyage souffre encore (+41%), lesté par les taxis (+ 66%) qui sont quatre fois plus nombreux (118) à déposer le bilan qu'il y a seulement quatre ans.

Dans les **services aux entreprises**, le nombre d'ouvertures de procédures évolue peu (+1%). C'est également le cas dans les services à destination des particuliers (+1%) ou la restauration traditionnelle (+1%).

« L'habituel défaut de l'homme est de ne pas prévoir l'orage par beau temps », selon Machiavel !

Le beau temps conjoncturel actuel nous ferait-il oublier qu'un orage, même localisé, reste possible ? La croissance offre des opportunités, mais présente aussi des risques à ne pas négliger.

La croissance libère l'entrepreneuriat. Les nouvelles entreprises atteignent des niveaux record, notamment sur les formes « classiques », en dehors des micro-entrepreneurs. Mais près de la moitié d'entre elles ne passera pas cinq ans.

Cette prise de risque entrepreneuriale est pourtant nécessaire. Selon l'INSEE⁽¹⁾, elle permet le « renouvellement permanent du tissu productif » d'un tiers chaque année. Indispensable pour moderniser notre économie, ce taux de transformation est toutefois une menace continue pour les fournisseurs.

L'ancienneté de l'entreprise ne saurait toutefois être le gage d'un risque moindre pour les prêteurs et créanciers. Conquérantes jusque-là, certaines sont aujourd'hui confrontées à la concurrence de nouveaux entrants sur leur marché, voire à une panne de modèle économique. Là encore, des fournisseurs seront invités à participer au sauvetage de leur client dans le cadre de procédures amiables de mandat ad hoc ou conciliation, pendant que d'autres basculeront en créances irrécouvrables.

A ces risques entrepreneuriaux s'ajoutent des incertitudes économiques et politiques internationales. Le nombre de défaillances d'entreprises, sauf à changer de définition, calera au-dessus des 50 000 mais attention surtout à ce que le défaut de clients majeurs ne soit pas le coup de tonnerre entendu trop tardivement. » conclut Thierry Millon.

⁽¹⁾ source Insee première N°1551 mai 2015

A propos d'Altares - www.altares.com – Toutes les publications d'Altares sur son blog : <http://blog.altares.com/>

Acteur de premier plan de la Data Economy, Altares valorise le patrimoine Data des entreprises en le transformant en performance économique. Partenaire de confiance indépendant, Altares fournit, collecte, analyse et enrichit les données afin de les rendre « intelligentes » et d'en faire un outil décisionnel agile pour les Directions Générales et opérationnelles des entreprises. Dans un monde où la technologie accélère de façon exponentielle (IA, objets connectés, blockchain, programmation) mais où l'intuition humaine n'a jamais été aussi utile, le groupe propose son expertise sur toute la chaîne de valeur de la data.

Partenaire exclusif en France de Dun & Bradstreet, 1er réseau international d'informations BtoB, Altares se positionne comme le partenaire de référence des grands comptes, ETI et PME en leur offrant un accès privilégié à ses bases de données sur plus de 300 millions d'entreprises dans 220 pays. Avec l'acquisition récente de D&B-Benelux, le groupe compte désormais 420 collaborateurs et réalise un chiffre d'affaires de plus de 115 millions d'euros.

CONTACTS PRESSE

Altares	VP Communication - Agence Presse
Thierry Millon – Directeur des Etudes	Véronique Pouzeratte
Tél : 04 72 65 15 51	Tél : 06 81 29 81 90
thierry.millon@altares.com	vpouzeratte@vp-communication.com